



De nombreuses PME sont particulièrement responsables d'un point de vue social et écologique et connaissent très bien leurs partenaires commerciaux. Grâce aussi à des lignes directrices plus claires et valables au plan international – la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme est également utile pour les PME.

Photo: Fotolia

DROITS HUMAINS – Les entreprises suisses doivent respecter les droits de l'homme en Suisse et à l'étranger – selon le plan d'action du Conseil fédéral. Les PME peuvent profiter d'instruments adaptés spécialement à leurs besoins pour l'exercice de leur diligence en matière de droits de l'homme.

Petites, mais responsables!

Les normes et directives établies pour la protection des droits de l'homme dans les organisations internationales sont souvent complexes. La Confédération entend prendre en compte les besoins des petites et moyennes entreprises en concevant des instruments d'application compréhensibles et aisément appréhendables. Elle prépare actuellement une brochure montrant comment les PME peuvent être touchées par les questions relatives aux droits de l'homme et comment la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme est mise en œuvre.

Cette brochure a pour but de faciliter considérablement la prise en main du sujet par les PME. Depuis juin 2018, des ateliers sont également proposés spécifiquement pour les PME (voir encadré). Ces ateliers sont organisés en collaboration avec les chambres de commerce et les associations professionnelles cantonales.

La chaîne d'approvisionnement mondialisée – un défi

Les entreprises peuvent être impliquées dans des violations des droits de l'homme à l'étranger par le biais de leurs relations commerciales. Dans ce contexte, les entreprises doivent faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Les entreprises devraient identifier les risques liés à leurs activités en matière de droits de l'homme et prendre des mesures pour prévenir les effets potentiellement néfastes sur les droits de l'homme. Les effets de ces mesures doivent être surveillés en permanence, car la situation des fournisseurs, des partenaires commerciaux, des pays et des secteurs est en constante évolution. Outre les activités propres de l'entreprise, la due diligence doit également couvrir la

chaîne d'approvisionnement directe et les autres partenaires commerciaux. L'introduction de la diligence raisonnable ne signifie pas nécessairement plus de travail, car les PME connaissent souvent bien leurs fournisseurs et leurs relations commerciales. Les entreprises suisses en Suisse ont des standards élevés dans des domaines tels que la sécurité au travail, la protection de la santé et l'interdiction de la discrimination. De nombreuses PME ont des modèles d'entreprise socialement et écologiquement responsables. Les PME peuvent s'appuyer sur leurs processus existants, tels que les systèmes de contrôle interne, les analyses de risques ou les pratiques d'approvisionnement, pour faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits de la personne. L'étendue de la vérification diligente dépend de la taille de l'entreprise, du type d'activité commerciale et de la région géographique dans laquelle les activités commerciales sont exercées.

Les premiers progrès

Tant les grandes entreprises que les PME sont conscientes que le respect des droits de l'homme offre des avantages stratégiques: La gestion des risques est généralement améliorée parce que la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme permet d'identifier à un stade précoce les nouveaux risques associés aux produits et services. Les pénuries d'approvisionnement sont réduites et la productivité augmentée. De plus, la diligence raisonnable contribue à protéger la réputation de l'entreprise. En fait, les investisseurs, les gouvernements, les clients et les consommateurs attendent de plus en plus des entreprises (y compris les PME) qu'elles soient conscientes de leur impact sur les droits de l'homme et qu'elles

INPUTS POUR LES PME

Plan d'action national

Le Plan d'action national pour les entreprises et les droits de l'homme (PAN) contient 50 instruments politiques par lesquels la Suisse entend mettre en œuvre les Principes directeurs de l'ONU pour les entreprises et les droits de l'homme. Le PAN se concentre sur des mesures non contraignantes et promeut des instruments concrets de mise en œuvre. Le PAN donne un aperçu de toutes les mesures prises par la Confédération pour protéger les droits humains dans le contexte des activités économiques.

Outils pratiques pour les PME

Sur le nouveau site Internet du gouvernement fédéral, www.nap-bhr.admin.ch, les entreprises trouveront de nombreuses informations utiles sur le thème des entreprises et des droits de

l'homme (ateliers, instructions pour la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, initiatives industrielles ainsi que des exemples pratiques).

Lignes directrices de l'OCDE

Les lignes directrices de l'OCDE sur la diligence raisonnable dans la chaîne de valeur en général, ainsi que dans des secteurs spécifiques (par exemple les matières premières, l'agriculture, les textiles ou les finances), contiennent des recommandations concrètes et des exemples pratiques (pour de plus amples informations, voir www.csr.admin.ch). Ces lignes directrices ont été élaborées par 48 pays en coopération avec des entreprises, des syndicats et des organisations non gouvernementales et représentent des normes internationales.

prennent des mesures de précaution pour empêcher ces abus. C'est pourquoi de nombreuses entreprises publient des déclarations de principe sur les droits de l'homme ou la responsabilité sociale des entreprises ou ont un code de conduite pour les fournisseurs.

Risques par secteur hétérogènes

Certains secteurs sont plus touchés que d'autres par des violations potentielles des droits humains. Le secteur des matières premières, en particulier, est confronté à de graves problèmes en matière de droits de l'homme dans les pays exportateurs. La Suisse est l'un des plus importants centres commerciaux de matières premières au monde. C'est pourquoi la Confédération a élaboré, en collaboration avec divers groupes d'intérêts (cantons, ONG et secteur privé), un guide pour l'application des

bonnes pratiques dans le commerce des produits de base (voir lien). Le guide décrit ce que l'on attend des sociétés commerciales en matière de respect des droits de l'homme et fournit des conseils pratiques sur la manière de mettre en œuvre la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme tout au long de la chaîne de valeur. Outre le secteur des produits de base, d'autres secteurs sont exposés à des risques en matière de droits humains. Le Conseil fédéral attend donc de toutes les entreprises suisses qu'elles assument correctement leurs responsabilités en matière de droits humains, indépendamment de leur taille, de leur activité ou de leur secteur.

Valérie Berset Bircher, ambassadeuse pour les questions internationales du travail au SECO

<https://bit.ly/2Jzk0Zv>

EN BREF

Coûts réglementaires toujours élevés

La Commission extra-parlementaire du Forum des PME a tenu sa 100^e réunion début mai en présence du conseiller fédéral Guy Parmelin et a célébré en même temps son 20^e anniversaire. Le bilan n'est pas seulement positif. Il est vrai que le travail du Forum des PME a contribué à réduire la charge administrative des entreprises en Suisse.

Néanmoins, les coûts réglementaires restent élevés. Par conséquent, l'introduction de nouveaux mécanismes devrait être examinée. Le contrôleur de la bureaucratie du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a montré début avril que plus des deux tiers des PME estiment que la charge administrative est élevée ou très élevée.

Fin 2018, le Conseil fédéral a toutefois décidé de ne pas nommer de nouvel organe de suivi des études d'impact de la réglementation. La Commission se félicite donc de l'adoption, le 20 mars dernier par le parlement, de la motion (16.3360) de Hans-Ulrich Bigler, conseiller national (PLR/ZH) et directeur de l'usam – demandant un frein réglementaire aux coûts.

A mon âge!

L'espérance de vie générale augmente et de nombreuses personnes veulent et peuvent travailler plus longtemps. En raison de cette évolution démographique, les entreprises dépendront de plus en plus de travailleurs âgés motivés et productifs à l'avenir. L'évolution en fin de carrière devient donc de plus en plus pertinente.

Une étude menée par des chercheurs bernois de l'Institut de psychologie montre aujourd'hui que l'âge subjectif – c'est-à-dire l'âge ressenti par une personne – a une plus grande influence sur la conception des tâches professionnelles que l'âge réel. En fin de carrière, il est également de plus en plus important pour les employés d'effectuer un travail valorisant. Cela pourrait préserver les aptitudes et les capacités physiques et cognitives.

Promotion accrue

La demande de travailleurs qualifiés continuera d'augmenter au cours des prochaines années. En même temps, l'évolution démographique intensifie la concurrence pour ces travailleurs qualifiés. La libre circulation des personnes avec l'UE permet de répondre à cette demande de manière non bureaucratique. Mais le Conseil fédéral veut aussi s'assurer que les entreprises suisses recrutent le plus grand nombre possible de travailleurs en Suisse.

L'exécutif fédéral a donc adopté une série de mesures visant à promouvoir le potentiel de la main-d'œuvre nationale. Elles visent à assurer la compétitivité des travailleurs âgés, à permettre aux demandeurs d'emploi difficiles à placer d'entrer sur le marché du travail et à mieux y intégrer les étrangers vivant en Suisse.

JAM/réd

AIDES POUR LES EMPLOYEURS



Les services ORP répertoriés ci-dessous sont gratuits pour les demandeurs d'emploi et les employeurs:

- placement des personnes en recherche d'emploi
- présélection rapide et professionnelle de candidats appropriés
- conseils dans les questions liées au marché du travail
- procédure simple pour l'enregistrement de postes vacants
- prise en considération des emplois dans l'ensemble de la base de données des ORP en Suisse et sur demande, les bourses self-service SSI et/ou Internet (www.travail.swiss)
- collaboration avec des agences de placement privées

Les adresses des ORP sont disponibles:

- sur Internet www.travail.swiss
- par le biais de l'unité soutien opérationnel aux ORP/LMMT/ACT (Marché du travail et Réinsertion) du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Marché du travail et assurance-chômage, Holzlofenweg 36, 3003 Berne, tél. 058 465 32 64.